



Fiche

Inscription / Positionnement

CFA

Centre de formation d'Apprentis

Maison Familiale Rurale /Centre de Formation d'Apprentis

Adresse : « Les Trois Rivières » BP 25

Champigné

49330 Les Hauts d'Anjou

Téléphone : 02 41 42 00 79

E-mail : mfr.champigne@mfr.asso.fr

Année scolaire : 20__ __/20__ __

Nom de l'apprenti :

Prénom de l'apprenti :

CAP Menuisier Fabricant

CAP Menuisier Installateur

CAP Charpentier Bois

CAP Maçon

CAP Tailleur de Pierre

BP Menuisier

BP Maçon

BP Tailleur de Pierre

Renseignements élève / Apprenti

Nom : Prénom :

Date de naissance :Lieu :

Nationalité :

Sexe : M F

Adresse :

Ville :

Portable de l'apprenti :/...../...../...../...../

E-mail :@.....

Régime choisi¹ : Internat Demi-pension

Dispense de sports : Oui Non
(Si oui, produire un certificat médical)

☛ N° INE de l'élève :

Scolarité antérieure

Année	Classe	Etablissement	Nom + Adresse
N - 2			
N - 1			

Diplôme(s) obtenu(s) :

Situation Particulière :

Votre enfant bénéficie-t-il de l'accompagnement sur le temps scolaire (AVS ...)

oui non

Aide à l'examen oui non

Reconnaissance MDA / MDPH oui non

Suivi : Orthophonie autre (merci de préciser)

¹ Cocher la case correspondante

INFORMATIONS FAMILIALES

Nom et prénom du père :

Nom et prénom de la mère :

.....

.....

Profession :

Profession :

Téléphone :/...../...../...../.....

Téléphone :/...../...../...../.....

Portable :/...../...../...../.....

Portable :/...../...../...../.....

Téléphone travail :/...../...../...../.....

Téléphone travail : .../...../...../...../.....

E-mail : @.....

E-mail :@.....

Adresse :

.....

Adresse supplémentaire :

.....

mariés vie commune veuf (e) célibataire divorcés/séparés pacsés

Type de garde : alternée vit avec son père vit avec sa mère

Coordonnées du représentant légal si autres que celles des parents ou la structure d'accueil /de suivi du jeune

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Extrait du Bulletin Officiel n°38 du 28 octobre 1999 : « Les parents ont, tous les deux, le droit de connaître les résultats scolaires de leurs enfants. En effet, depuis l'intervention de la loi du 8 janvier 1993 qui a modifié plusieurs articles du Code civil, l'exercice en commun de l'autorité parentale, qui rend chaque parent également responsable de la vie de l'enfant, est devenu la situation la plus courante. En outre, même dans le cas où l'un des parents exerce seul l'autorité parentale, l'autre parent dispose du droit de surveiller l'éducation de son enfant ; à cet effet, il doit donc également obtenir communication de ses résultats scolaires.

Il convient, en conséquence, de faire parvenir systématiquement aux deux parents les résultats scolaires de leurs enfants. Ceci, suppose que l'adresse des deux parents soit connue des responsables de l'établissement scolaire ».

Valorisation de la MFR – Droit à l’image

La Maison Familiale Rurale/ Centre de formation d’apprentis est régulièrement sollicité par la presse dans le cadre de reportages. En vertu du droit à l’image, l’autorisation du responsable légal pour les élèves mineurs est obligatoire.

Je soussigné (e) accepte que mon enfant figure sur des prises de vues photographiques, des vidéos dans le cadre des activités pédagogiques, Site Internet, Facebook.

Ces documents pourront être stockés, diffusés sur tout moyen existant ou qui existeront dans l’ensemble de l’institution des Maisons Familiales Rurales

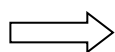


Fait à

Le

Signature parent – tuteur
Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Frais d’inscription et de dossier 49 €* à l’ordre de la MFR CFA de Champigné.



Règlement à faire à la signature du contrat d’apprentissage le jour de la rentrée au CFA

Date de signature (s) du (des responsable (s))

Fait à

Signature des parents ou du
stagiaire majeur

Le

Remarque : « Les réponses et informations contenues dans le présent document sont destinées aux fichiers de l’établissement et peuvent éventuellement, dans la limite de leurs attributions respectives être communiquées aux organismes départementaux, régionaux et nationaux concernés. Vous disposez d’un droit à l’accès et de rectification auprès de la Direction de l’établissement ».

